

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Validation du plan d'actions 2020 de la Destination touristique « Cœur de Bretagne »

Le Président expose que le conseil communautaire du 11 avril 2019 a adhéré à la stratégie intégrée de la Destination « Cœur de Bretagne », coordonnée par le Pays COB, et avait validé le plan d'actions 2019 via une contribution de **5 756 €** sur un projet global de **153 000 €**.

Pour rappel, la participation des collectivités est calculée en fonction de la population de chaque territoire et du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands).

En 2019, le principal projet a porté sur la création d'un espace permanent de Trail pour un investissement estimé à hauteur de **50 000 €** : création de 30 parcours, de niveau facile à expert, sur 570 kms, avec 4 ateliers d'entraînement et une mise en réseau de 17 sites de départ et 8 bases d'accueil. Des actions de promotion et de valorisation de la Destination ont également été provisionnées à hauteur de **23 000 €** : projet carte « itinérance », kit de communication, vidéos « journée insoupçonnée », reportage photo, maintenance du site, communication réseaux sociaux, etc...

Dans le but de coordonner le plan d'actions de la Destination, des moyens humains correspondant à 1,8 équivalent temps plein (0.8 ETP pour la coordination de la Destination, la promotion et la communication et 1 ETP chargé de mission développement touristique) ont été affectés en 2019 pour un montant d'ingénierie à hauteur de **80 000 €**.

En 2020, le projet « Trail » se poursuivra : réalisation et pose du balisage, inauguration de la Destination trail au printemps 2020, déploiement de la stratégie de communication avec mise en place d'outils numériques, mise en réseau des organisateurs de trail, création d'une charte d'accueil hébergeurs et restaurateurs....

Le projet « Carte Itinérance » se poursuivra également : sortie au 1^{er} trimestre 2020, poursuite du diagnostic sur l'amélioration des services de proximité le long des itinéraires, réflexion sur le transport des bagages, qualification des hébergements pour la clientèle itinérante....

Autres projets prévus en 2020 :

- étude d'impact économique du tourisme pêche sur la Destination et sur les attentes des pêcheurs pour ensuite ajuster l'offre aux besoins,

- réimpression de la carte touristique de la Destination avec un changement au verso pour intégrer la carte itinérance (grands itinéraires, boucles de randonnées, hébergeurs labellisés, loueurs et réparateurs de vélo)
- bourse d'échanges de documents touristiques et ateliers dédiés aux professionnels, création d'un pass-découverte
- reportage photos et vidéo sur la Destination Trail,
- poursuite de publications sur le site internet et les réseaux sociaux,
- participation aux salons,

Pour l'année 2020, les dépenses prévues à hauteur de **147 313 €** se déclinent comme suit :

- **44 556 € pour la création d'une Destination Trail** : 31 556 € pour le balisage et la signalétique, 8 000 € pour les reportages vidéo et photos, 5 000 € pour les flyers
- **17 300 € pour les actions de promotion et commercialisation de la « Bretagne insoupçonnée »** : actions spécialisées trail, accueil presse et blogueurs, maintenance site internet et hébergement, formation collective sur la commercialisation, impression carte touristique, bourse d'échange....
- **2 252 € pour la mise en réseau des acteurs et la qualification des offres** : création pass découverte, qualification de l'offre pour un meilleur accueil des cibles affinitaires...
- **83 205 € pour l'ingénierie** : 1,8 ETP

Le plan d'action 2020 ne comprend ni les frais d'impression de la carte touristique Cœur de Bretagne ni les coûts d'inscription aux salons. Les participations à ces opérations sont déterminées en fonction du nombre de documents commandés et de salons couverts.

Les recettes escomptées dans le cadre du plan d'actions 2020 de la Destination Cœur de Bretagne sont les suivantes :

CC de Haute Cornouaille	4 848 €
Poher Communauté	3 464 €
Monts d'Arrée Co	4 994 €
CCKB	8 007 €
Roi Morvan Co	7 737 €
GPA	7 082 €
Loudéac Co	11 132 €
Pontivy Co	8 404 €
Centre Morbihan Co	9 304 €
Subvention CR ingénierie	66 564 €
Subvention CR investissement	15 778 €
TOTAL Recettes 2020	147 313 €

Le président invite le Conseil communautaire à poursuivre l'adhésion à la stratégie intégrée de la Destination « Cœur de Bretagne », coordonnée par le Pays COB, en contribuant à hauteur de **8 007 €** au plan d'actions 2020. Ce montant intègre également une coparticipation calculée en fonction du nombre de balises à installer dans chaque EPCI.

Le montant de cette contribution sera versé à Tourisme Kreiz Breizh Communauté, missionnée au titre de sa compétence et de son pôle « Ingénierie Développement », pour représenter la CCKB au niveau de la Destination, assurer le suivi technique et suivre la facturation des projets.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de :

- Contribuer à hauteur de 8 007 € au plan d'actions 2020 de la Destination « Cœur de Bretagne »,
- Reconduire la délégation à Tourisme Kreiz Breizh Communauté pour le suivi technique et financier de la stratégie intégrée coordonnée par le Pays COB,
- Attribuer une enveloppe supplémentaire à Tourisme Kreiz Breizh Communauté de 8 007 € au titre des actions de la Destination. Cette aide sera intégrée à la subvention de fonctionnement de Tourisme Kreiz Breizh Communauté sur l'exercice 2020.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

